



PREFET DU CHER

## DOSSIER DE PRESSE

# LES SERVICES DE L'ETAT S'ENGAGENT EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES HOMMES DANS LE CHER

**Lundi 23 septembre 2013**

**Contacts presse :**

- **Sophie DEROUARD** - 02 48 67 34 31 - [sophie.derouard@cher.gouv.fr](mailto:sophie.derouard@cher.gouv.fr)
- **Julien MARTY** - 02 48 67 34 36 - [julien.marty@cher.gouv.fr](mailto:julien.marty@cher.gouv.fr)
- **Catherine BERGER** - 02 48 67 34 79 - [catherine.berger@cher.gouv.fr](mailto:catherine.berger@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher Place Marcel Plaisant - BP - 624 - 18020 BOURGES Cedex -  
TEL. 02 48 67 18 18 - Télécopie : 02 48 67 34 37 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr).

## Les actions des services de l'Etat dans le Cher

La marche vers l'égalité femmes hommes se décline dans l'ensemble des organisations sociales. Les services de l'Etat prioritairement se doivent de porter cette thématique dans leur fonctionnement :

- **interne**, c'est-à-dire au sein des structures, dans leur fonctionnement et leur politique RH ;
- **externe**, à travers les dispositifs pilotés et les publics traités.

**Dès à présent, de nombreuses actions sont menées sur le territoire du département à l'initiative des services de l'Etat:**

- Sur le thème de l'égalité professionnelle, des réunions sont organisées entre les partenaires sociaux et les chambres consulaires sur les accords égalité femmes-hommes en entreprises.
- Sur le champ des violences faites aux femmes, le travail des services permet d'améliorer la prise en charge des victimes. Ceci est rendu possible grâce à un partenariat qui s'étend aux collectivités territoriales, aux centres hospitaliers, aux offices HLM, aux CHRS mais également au monde associatif...Il existe également dans le Cher un outil fédérateur, au travers du « Réseau de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes » .
- Pour la prévention et la lutte contre les mariages forcés un travail de sensibilisation a été effectué auprès des maires du Cher.
- Pour la sensibilisation auprès du grand public, à l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes, l'exposition « BOURGES, Histoires de femmes » a été organisée.

**Pour ce qui concerne les services de l'Etat, Nicolas Quillet, préfet du Cher, a nommé des référent-e-s sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des différents services départementaux de l'Etat :**

- |                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| - La préfecture                | - La DREAL    |
| - Les services de police       | - La DDFIP    |
| - Le groupement de gendarmerie | - La DSDEN    |
| - L'UT DIRECCTE                | - Pôle emploi |
| - La DDCSPP                    | - L'ARS       |
| - La DDT                       | - Le SDIS     |

**La signature de la Charte départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes renforce cette démarche.** L'Etat se doit d'intégrer progressivement dans son fonctionnement les engagements répondant aux priorités ministérielles. Ces engagements sont regroupés dans une charte, que les directrices et directeurs des services de l'Etat vont signer le 23 septembre 2013, à la préfecture.

## La Charte départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

### Engagements des services de l'Etat dans le Cher

L'ensemble des chef-fe-s des services de l'État signataires du présent document décident de prendre en compte les dix points suivants répondant ainsi aux priorités ministérielles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

- S'engager à étudier les demandes de subvention au regard de l'impact de l'action sur l'égalité femmes /hommes.
- Faire connaître et exporter l'exigence d'égalité et de parité auprès des opérateurs, agences, et établissements publics sous tutelle.
- S'assurer que les outils de communications, internes et externes, présentent un caractère non sexiste :  
Campagnes de publicités ; responsabilités éditoriales des portails internet et intranet ; conception de supports de communication interne ; vigilance sur les slogans, visuels, messages ou titres de manifestations ; mise en ligne de brèves sur l'intranet.
- Veiller au respect de l'usage de la représentation équitable du féminin et du masculin ou de la neutralité des genres dans la rédaction des notes, rapports, fiches de postes....
- Produire des statistiques sexuées, en fonction des spécificités de chacun des services et des données mobilisables.
- Tendre à éradiquer les propos sexistes.
- Lutter et inciter les agents à lutter contre les stéréotypes culturels sexués, les préjugés, les propos et les attitudes discriminatoires freinant la diffusion de la culture de l'égalité.
- Féminiser les titres, grades et fonctions.
- Etre attentif à la lutte contre les stéréotypes dans les modules de formation : ne pas véhiculer, à travers la rédaction de certains exercices, mises en situation, à travers la présentation de certains métiers ou de certaines activités professionnelles, une vision stéréotypée des genres qui pourrait être à l'origine de comportements discriminatoires.
- Recrutement : ne pas reproduire involontairement des stéréotypes liés au genre, liés à des critères ou des méthodes d'appréciation qui inconsciemment, favorisent un sexe plutôt qu'un autre.

## Le plan d'action du ministère du droit des femmes depuis plus d'un an

*Durant cette année, des axes de progrès pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont été fixés par le ministère.*

- Réaliser l'égalité au travail

**Accompagner les entreprises** dans la mise en œuvre de leurs obligations :

- en mettant à leur disposition un site, ega-pro.fr, recensant les bonnes démarches et les bonnes pratiques ;
- en signant une convention avec seize grandes entreprises françaises ou installées en France ; dans ces conventions, elles s'engagent sur la féminisation des postes de direction en leur sein, notamment des Comités exécutifs (COMEX) et de direction (CODIR), avec des objectifs chiffrés, ambitieux et réalistes.
- en mobilisant 9 régions « territoires d'excellence de l'égalité » dans lesquelles un travail de promotion de la mixité des métiers et de soutien aux entreprises en matière d'égalité professionnelle est engagé. La région Centre expérimente l'égalité professionnelle.

**Lutter contre le plafond de verre** : un classement du SBF 120, selon les instances de direction, sera désormais publié chaque année.

**Un contrôle systématique et des sanctions prononcées** : En modifiant le décret d'application sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en décembre dernier, avec désormais un contrôle systématique ; quatre mois après l'application du décret, près de 1500 nouveaux plans ont été déposés par les entreprises.

**Lutter contre la précarité et le travail en miettes** : un seuil minimal de temps de travail de 24 heures par semaine a été fixé ; par ailleurs, les salarié-e-s à temps partiel auront accès à une couverture sociale de qualité.

**Le développement de l'entrepreneuriat féminin** : le plan autour de l'entrepreneuriat a trois orientations :

- Développer la mixité des filières et des métiers dans l'orientation scolaire
- Renforcer et compléter les prestations d'accompagnement
- Faciliter l'accès au financement pour les femmes.

**L'égalité dans l'accès aux emplois des cadres des cadres dirigeants dans la fonction publique** : un seuil minimal de 40% de chaque sexe devra être atteint d'ici 2017 pour toutes les nouvelles nominations.

- Éduquer à l'égalité de la crèche à l'université

**Lutter contre les stéréotypes à l'école** grâce au programme ABCD de l'égalité : les modules pédagogiques sont déployés dès cette rentrée dans dix académies, avant d'être généralisés en

2014. Adressés aux élèves de grande section de maternelle jusqu'au CM2 et aux enseignants, ils permettront de travailler sur les connaissances et les attitudes en matière d'égalité.

**Mettre la mixité des filières dans le code génétique du système d'enseignement supérieur** : le futur service national de l'orientation mettra au cœur de son cahier des charges la mixité des formations.

**Faire de l'égalité filles/garçons un levier privilégié de la refondation à l'école.**

- Protéger les femmes contre les violences

Le **délit de harcèlement sexuel** a été rétabli par la loi le 6 août 2012.

**Une administration de projet pour animer le travail du Gouvernement contre les violences faites aux femmes** : la mission interministérielle contre les violences (MIPROF) est chargée de coordonner l'action du Gouvernement contre toutes les formes de violences, dont la prostitution et la traite.

**Accueil des femmes victimes de violences, dès la première alerte** : le nombre de places d'hébergement disponibles pour les femmes victimes de violences est accru : elles représenteront près d'un tiers des 5000 nouvelles places d'hébergement à créer sur le quinquennat.

- Garantir le droit des femmes à disposer de leur corps

**Accès à la contraception pour les mineures** : l'accès à la contraception est garanti de manière anonyme et pris en charge à 100% pour les mineures de 15 à 18 ans.

**Remboursement à 100%** de l'Interruption Volontaire de Grossesse.

**Accès à l'information.**

- Instaurer la parité à tous les étages

**La parité dans nos Départements en 2014** avec la réforme du scrutin binominal paritaire.

**La parité dans nos Mairies** : la féminisation des Conseils municipaux progresse grâce à l'extension du scrutin de liste proportionnel aux communes de 1000 habitants.

**La parité qui se généralise** avec une plus juste représentation des femmes à l'Assemblée nationale, mais aussi dans les fédérations sportives, les chambres de commerce ou encore les autorités administratives indépendantes est prévue dans le projet de loi relatif aux Droits des femmes.

- Promouvoir l'image des femmes dans les médias

### **Promouvoir l'égalité dans les médias.**

**Lutter contre les publicités** portant atteinte à la dignité des femmes.

**Promouvoir la place des femmes dans le sport** : aujourd'hui la part dédiée au sport féminin à la télévision est bien éloignée de la réalité. Alors que 50 % des femmes prennent part à des activités physiques et sportives, plus de 85 % de la couverture médiatique est dédiée aux sports masculins.

- Faire de l'égalité femmes-hommes un réflexe de l'action publique

**Des hauts-fonctionnaires à l'égalité des droits** : chaque ministre a nommé à ses côtés une haute-fonctionnaire ou un haut-fonctionnaire à l'égalité des droits.

**Conférences de l'égalité avec l'ensemble des ministères** : elles ont permis de dresser une feuille de route pour chaque ministère.

**Comité interministériel des droits des femmes** : a réuni l'ensemble des membres du gouvernement le 30 novembre 2012.

### **Sensibilisation des membres du gouvernement à la lutte contre le sexisme.**

Le **Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** installé en janvier a pour but d'animer le débat public sur la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions.

**Des études d'impact sont menées en amont des projets de loi** : une étude d'impact est désormais préparée à l'appui de tous les projets de loi et des décrets les plus importants. Elle permet d'intégrer la prise en compte de l'égalité à l'ensemble des projets législatifs portés par le Gouvernement.

**Le 8 mars, c'est toute l'année** : à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le ministère a lancé le site internet [8marstoutelannee.fr](http://8marstoutelannee.fr) qui présente 365 actions pour les Droits des femmes.

### *La ministre des Droits des femmes a fixé les lignes pour l'année 2014.*

L'année 2014 doit donner lieu à la présentation d'un **projet de loi-cadre** dont le président de la République a dessiné les contours le 7 mars dernier. La **lutte contre la précarité des femmes isolées** en est une priorité et se traduira notamment par l'expérimentation de nouveaux dispositifs de garantie contre les impayés de pensions alimentaires.

Une autre priorité est le **renforcement de la protection des femmes battues**. Le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux de négocier sur l'égalité professionnelle et en tirera toutes les conséquences. Enfin, la **parité verra son champ d'action considérablement élargi et renforcé**.